

Revitalisation socio-économique du quartier des Clairs-Soleils - Convention avec Rive Boutique de Gestion

M. LE MAIRE, Rapporteur : La convention conclue le 30 janvier 1998 entre la Ville et Rive Boutique de Gestion est venue à échéance le 30 janvier 2000. L'action consistait à développer la création d'activités économiques sur le quartier des Clairs-Soleils. L'expérimentation se concrétise par des résultats positifs.

Celle-ci s'est inscrite dans un contexte de volonté de modification de l'image négative de ce quartier et dans un souci de répondre à la vacance importante constatée. Les deux maîtres d'ouvrage, la Ville et l'OPHLM, encouragés par les opportunités de la Zone de Revitalisation Urbaine (exonération taxes et impôts) se sont mobilisés ainsi que l'Etat, la Caisse de Dépôts et Consignations, le Département et la Région.

L'animation fut confiée après mise en concurrence (procédure négociée) à l'Association Rive Boutique de Gestion, en étroite relation avec un comité de pilotage représentant chacun des partenaires impliqués. Au terme de 2 années d'expérimentation, 10 entreprises se sont installées sur le quartier : 2 commerces en pieds d'immeubles, 6 entreprises dans les 2 tours 102 et 104 rue de Chalezeule pour des activités de bureau d'études, productions audiovisuelles, économiste bâtiment, import export de tissus, sarl de presse, support publicitaire et 2 locaux de bas d'immeuble hébergeant une activité d'entretien espaces verts et une autre de maçonnerie.

Ces résultats sont le fruit d'un travail de proximité réalisé avec les acteurs locaux permettant d'amorcer un développement de la création d'activités en harmonie avec la fonction logement. 53 personnes ont été concernées par le dispositif dont 30 habitant le quartier. Aujourd'hui, 10 projets sont encore en cours d'étude.

Cette action partie prenante du Contrat de Ville a permis de poser les bases d'un dispositif de type pépinières éclatées qui pourra s'étendre sur d'autres quartiers dans la ville. Une analyse est en cours afin de définir les conditions de transfert sur ces quartiers pour une réalisation courant du deuxième semestre 2000.

Néanmoins, un suivi de l'action s'avère encore nécessaire et une présence du prestataire est souhaitée par les partenaires sociaux, institutionnels et économiques.

En lien avec cette dynamique naissante, il convient, dans le prolongement de l'action réalisée pour une année de transition, d'assurer une mission d'accompagnement des projets et des entreprises créés.

Cette mission pourrait être confiée à Rive Boutique de Gestion.

Le coût s'élèverait à 100 000 F TTC.

Pour ce faire, le Conseil Municipal est invité à décider :

- la réalisation de la mission d'accompagnement économique sus-définie,
- de confier la réalisation de cette mission à Rive Boutique de Gestion,
- de solliciter les participations financières de l'Etat et des autres partenaires,

- d'inscrire en recettes les subventions à l'article 92.90/74718.7472.7473.7478 et de les réaffecter en dépenses au compte 92.90/ 6042.98805. 30200,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec Rive Boutique de Gestion et tous autres documents.

«**M. BOICHON** : Nous avons réussi à installer 10 entreprises sur le quartier, ces 10 entreprises ayant créé 15 emplois. Nous avons aujourd'hui 10 projets en cours d'étude et il est bien évident que ce dispositif de type pépinière éclatée pourra s'étendre sur d'autres quartiers de la ville compte tenu du bilan que nous faisons sur le quartier des Clairs-Soleils mais nous en parlerons dans une prochaine Municipalité».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Economie-Emploi-Tourisme et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 10 avril 2000.